

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 décembre 2008

PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2008 - (n° 1266)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° 164

présenté par
M. Carrez

ARTICLE 19

À l'alinéa 77, substituer au mot :

« laquelle »

le mot :

« lesquels ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.